

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de JOSSIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Jossigny, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick MAILLARD.

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Monique BRANDSTAETTER a été désignée pour remplir cette fonction.

Présents : Mmes BRANDSTAETTER, CHEVALLIER et PAULINO
Mrs FEAUVEAU, ESCH, EZINE, GROBOIS, HENRIOL, POTTIER et TOINON,

Absents Excusés :

Mme THOMAS pouvoir à Mme BRANDSTAETTER

Mr COUÏC pouvoir à Mr MAILLARD

Mr FATIS pouvoir à Mme CHEVALLIER

Mr ROSA

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 et s'ils ont des observations à formuler. Aucune observation n'étant formulée, **LE CONSEIL APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2024

DELIBERATION N°2025/01

**AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER
ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU
BUDGET**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L 2121-29,

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE

Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés
avant le vote du budget primitif 2025**

Chapitre – Libellé nature	Crédits en 2024 (BP et DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
CHAPITRE 20		
Article 2051	5000€00	1250€00
CHAPITRE 21		
Article 2115	58240.07	14560.01
Article 2128	25000€00	6250€00
Article 21311	50000€00	7500€00
Article 2135	50000€00	7500€00
Article 2152	150000€00	37500€00
Article 2158	20000€00	5000€00
Article 2183	5000€00	1250€00
Article 2184	6000€00	1500€00
Article 2188	15000€00	3750€00
Total	384 240.07	96060.01

DELIBERATION N°2025/02

**OBJET : MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DE LA
COMMUNE DE SAINT-SOUPPLETS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2024-85 du comité syndical du 25 septembre 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Saint-Souplets ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée de la commune de Saint-Souplets ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Souplets.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

QUESTIONS DIVERSES :

Mr le Maire fait part des différents points d'informations :

Subventions : un dépôt de 6 dossiers de demande de subvention a été réalisé dans le cadre du budget participatif d'Ile de France pour le changement de l'éclairage public et pour l'installation d'arches en entrée de ville ;

Convention : Une convention est en cours de rédaction en Mairie de Bussy-St-Georges dans le cadre de la mise en place d'une police pluri communale.

Isolation : les travaux d'isolation des bâtiments de Habitat 77 continue. L'isolation de la façade de la mairie devrait être réalisée très prochainement ;

Vélos électriques : Un nouveau prestataire DOTT est actif pour la mise en place des vélos électriques sur notre commune.

Fleurissement : Une réunion a eu lieu entre Monique Brandstaetter, Christine Paulino et Franck concernant le fleurissement. L'inscription à la première fleur ne se fera que l'an prochain. Cette année le fleurissement va être développé et un concours des maisons et balcons fleuris initié.

Travaux : Les élus ont débattu de divers travaux à prévoir qui feront l'objet d'une décision en réunion travaux/finances.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h00